



## DELIBERATION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Séance du 26 juin 2025

**Membres présents :**

M Denis SCHULTZ, Président du Conseil de Surveillance  
M. Benoît DINTRICH, maire d'Erstein  
Mme Laurence MULLER-BRONN, sénatrice, conseillère d'Alsace  
M Rémy SCHENK, représentant de la ComCom du pays d'Erstein  
Mme le Dr DE MALLIARD, représentante de la CME  
M. Dr Arnaud DIVINE, représentant de la CME  
Mme Estelle HEINRICH, représentante du personnel  
Mme Corinne SPEHNER, représentante du personnel  
Mme Christine VANDERLIEB, personnalité qualifiée  
M Bruno WACH, représentant des usagers

**Membres absents et excusés :**

Mme Marie-Berthe KERN, représentante de la ComCom du pays d'Erstein  
M. Yann LOEHLE, représentant de la CSIRMT  
M. Dr Alexandre FELTZ, personnalité qualifiée  
M. Dr Patrick NICOL, personnalité qualifiée

**Assistaient en outre :**

M. Franck D'ATTOMA, directeur  
Mme le Dr Muriel CASTELNOVO, présidente de la CME  
Mme Véronique LECOMTE, directrice adjointe  
M. Bernard WURTZ, directeur adjoint  
M. Kevin LE ROLLAND, directeur adjoint  
Mme Claudine CLEMENT, directrice des soins, de la qualité et gestion des risques  
Mme Christelle NAHA, représentant du Comité Local d'Ethique

**Absents et excusés :**

M. Frédéric CHARLES, Délégué territorial 67  
Mme Sandra FAIDHERBE, comptable public, Trésorerie Bischwiller  
Mme Magdalen FARNER, correspondante administrative ARS Grand Est  
Mme Doris GILLIG, directrice adjointe  
Mme Danièle NOEL SANZOVO, référent conseil de vie social du pôle des Personnes Agées  
M. Michel ROBQUIN, sous-préfet Secteur Sélestat Erstein  
M. Maxime ROUCHON, directeur de la CPAM  
Mme Nathalie WEIBEL, directrice adjointe



## APPROBATION Compte financier et affectation des résultats

**Année 2024**

### LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

- Vu la loi n°2009-879 « Hôpital, Patients, Santé et Territoire » du 21 juillet 2009,
- Vu le décret n°2013-1238 du 23 septembre 2013 modifié, relatif aux modalités de certifications des comptes des établissements publics de santé,
- Vu le code de la santé publique, notamment son article R6145-44,
- Vu le compte financier concernant la gestion 2021 et le rapport établi par le Directeur et le Trésorier sur les éléments dudit compte financier,
- Vu la proposition du Directeur pour l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2024 du compte de résultat principal, compte de résultat annexe USLD, annexe EHPAD et annexe IFSI,
- Vu la concertation en séance du Directoire du 13 juin 2025,
- Vu l'avis favorable de la Commission Médicale d'Etablissement du 24 juin 2025,
- Vu l'avis favorable du CSE en date du 25 juin 2025,

### APPROUVE

Le compte financier 2024 présenté,

### APPROUVE

L'affectation des résultats 2024 selon le document ci-joint.

Erstein, le 27 juin 2025  
Pour Extrait Conforme,

Le Directeur,

  
Franck D'ATTOMA





## COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL – PSYCHIATRIE

Résultat comptable 2024	4 454 477,62 €
Ecritures extra comptable 2024 c/110	0,00 €
Report à nouveau 2023	4 725 692,42 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>9 180 170,04 €</b>
<u>Proposition d'affectation</u>	
Compte 106820 Excédents affectés à l'investissement	4 000 000,00 €
Compte 1100 Report à nouveau excédentaire activité principale	5 180 170,04 €

## COMPTE DE RESULTAT ANNEXE – USLD

	Hébergement	Dépendance	Soins	
Résultat comptable 2024	-102 927,19 €	52 038,24 €	-102 175,84 €	<b>-153 064,79 €</b>
Report à nouveau 2023	-8 938,48 €	57 598,25 €	-50 986,81 €	
<b>Résultat à affecter</b>	<b>-111 865,67 €</b>	<b>109 636,49 €</b>	<b>-153 162,65 €</b>	
<u>Proposition d'affectation</u>				
Compte 11971 Report à nouveau déficitaire USLD « Hébergement »				-111 865,67 €
Compte 11072 Report à nouveau excédentaire USLD « Dépendance »				109 636,49 €
Compte 11973 Report à nouveau déficitaire USLD « Soins »				-153 162,65 €

## COMPTE DE RESULTAT ANNEXE – EHPAD

	Hébergement	Dépendance	Soins	TOTAL
Résultat comptable 2024	-109 689,84 €	57 848,85 €	-315 086,94 €	<b>-366 927,93 €</b>
Report à nouveau 2023	170 022,48 €	136 220,38 €	-585 611,23 €	
<b>Résultat à affecter</b>	<b>60 332,64 €</b>	<b>194 069,23 €</b>	<b>-900 698,17 €</b>	
<u>Proposition d'affectation</u>				
Compte 11041 Report à nouveau excédentaire EHPAD « Hébergement »				60 332,64 €
Compte 11042 Report à nouveau excédentaire EHPAD « Dépendance »				194 069,23 €
Compte 11943 Report à nouveau déficitaire EHPAD « Soins »				-900 698,17 €

## COMPTE DE RESULTAT ANNEXE - IFSI

Résultat comptable 2024	-40 442,99 €
Report à nouveau 2023	295 371,18 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>254 928,19 €</b>
<u>Proposition d'affectation</u>	
Compte 1105 Report à nouveau excédentaire IFSI	254 928,19 €